ARRETE n°2
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
au titre de l'année 2025

Le Président du **SIVOS Tennie / Saint-Symphorien,**

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération du 16 septembre 2011 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu les lignes directrices établies le 1er juillet 2022 par le Président du SIVOS Tennie / Saint-Symphorien après avis du comité social territorial,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique Principal 1ère Classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LEGROS Karine	Adjoint technique principal 2ème Classe

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	**Hommes**	**Femmes**
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	**Hommes**	**Femmes**
1	0	1

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mme Bouffait Anne-Sophie
Vice-Présidente par délégation

Fait à Saint-Symphorien
Le 06 février 2025

Publié le 14/02/2025

Le Président
Mr PATRY Michel

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire TENNIE-ST SYMPHORIEN